



DOUANE & PROFESSION

N°167 - mai 2019

le bulletin d'information du syndicat UNSA Douanes

toute reproduction ou diffusion de nos articles est non seulement autorisée mais conseillée

Accords de Bercy et conflit social : rien n'est fini !

L'UNSA Douanes a ratifié le protocole d'accord proposé par la direction générale le 17 mai dernier : <https://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-Douanes-signé-pour-les-agents>

Si pour certains cela pourrait signifier que tout est réglé, il n'en est rien. Au contraire, cette signature nous ouvre l'accès à d'importants chantiers relatifs notamment aux conditions de travail. Sans oublier un prochain combat de grand ampleur à mener : la réforme de la Fonction Publique. Dans ce contexte, rien n'est fini !

Rien n'est fini : parce que dans les services la reprise n'est pas simple. Entre ceux d'entre nous qui ont la bouche pâteuse et ceux qui gardent un souvenir amer du comportement d'une certaine hiérarchie.

Rien n'est fini : parce que la reprise se fait dans des services où rien n'a véritablement changé depuis le début du conflit.

Rien n'est fini : parce que la fin du conflit a pu surprendre par sa soudaineté, après la journée de grève du 9 mai 2019 sur l'avenir de la Fonction Publique. C'est un autre sujet préoccupant sinon pis que ce qui a généré notre conflit du printemps, en ce qu'il recèle de projets gravissimes et nuisibles pour l'avenir de la Fonction Publique, de la douane et des douaniers.

Rien n'est fini : parce que le compromis qui a recueilli l'assentiment de tous les syndicats doit être expliqué et compris. C'est primordial !

Rien n'est fini : parce que cet accord prévoit un certain nombre de mesures financières qui vont s'étaler dans le temps.

Rien n'est fini : parce que cet accord prévoit des échanges et des réunions multiples sur des sujets qui étaient au cœur des revendications de tous.

Rien n'est fini : parce que le volet conditions de travail est d'une urgence telle que la DG ferait bien de ne pas traîner pour se mettre à l'ouvrage.

Rien n'est fini : enfin parce que le volet « retraites » doit servir d'exemple à la réforme que Macron veut imposer et qui recèle en cela des incertitudes et des inquiétudes qui devront être levées dès cette année.

Flash Back : soyons clairs !



Durant tout le mois d'avril, alors que la situation ne débouchait sur aucune perspective concrète de sortie du conflit et que nous subissions de plus en plus de pression de la hiérarchie (et même de la police), les échanges entre DG et syndicats douaniers étaient au point mort.

La DG faisait la sourde oreille aux appels des syndicats pour une reprise des négociations, rompues sur des promesses trop vagues et surtout une proposition de 50€ par mois pour tous, trop éloignée des aspirations des douaniers.

De plus, les actions fortes qui mettaient la pression sur le ministère étaient derrière nous et le Brexit reporté *sine die* n'engageaient plus notre ministre, G.Darmanin, à la conciliation.

A l'heure où les réseaux sociaux permettent à certains (souvent anti-syndicaux) de répandre l'opprobre sur vos représentants et surtout des rumeurs infondées, **il est nécessaire de parler vrai et de ne pas se cacher derrière son petit doigt.**

Les fédérations de trois syndicats, qui travaillent souvent ensemble parce que proches en terme de vision de l'activité syndicale (dite : réformiste) ont jugé qu'il fallait se rencontrer pour faire le point sur notre conflit.

Elles ont trouvé des convergences et décidé de relancer le ministère pour qu'il rouvre sa porte. C'est clair et il n'y a rien à suspecter derrière cette manière d'agir.

En tout cas cette initiative a permis d'ouvrir une négociation où tous les syndicats étaient présents et ont pu s'exprimer en toute liberté.

La négociation du 10 mai

Lors de cette séance l'intersyndicale a mené un front uni sur des propositions quasi identiques. Le ministère est reparti de sa formulation initiale de 50€ nets ; unanimement refusée par les syndicats qui ont contre-attaqué sur un objectif raisonnable de 70€ nets.

En face ils sont montés à 60€ étalés en deux fois, les OS passant à 70€ étalés en deux fois. En face ils ont évolué sur 65€ avec un étalement plus long ; la dernière contre proposition syndicale à 68€ étant refusée, le chiffre indiqué dans le protocole à signer a été de 65€ à décliner en IR et ACF et étalés en trois temps à compter du 1^{er} novembre 2019.

L'unité de tous les syndicats sur des bases semblables a été un point fort qui a permis, même si les avancées sont étalées dans le temps, de passer d'environ 50€ à environ 65€ nets (30 % de plus), ce qui est loin d'être négligeable en cette période de blocage des salaires des douaniers depuis des années.

Sur l'aspect financier, il faut savoir que ces échanges ressemblent fort depuis des lustres à des discussions de marchands de tapis ou au poker menteur. Et malheureusement les patrons y éprouvent visiblement une certaine forme de plaisir !

Poussant même la turpitude jusqu'à lier la signature de l'accord à la possibilité d'accès aux dossiers étudiés ultérieurement, sous forme de comités de suivi.



L'UNSA DOUANES, qui auparavant s'était engagée avec la CFDT et FO en 2008 et 2012 sur des accords dits de Montreuil 1 et 2, avait en mémoire et perspective les sommes obtenues antérieurement.

Nous vous détaillons ci-après en trois tableaux les évolutions des trois accords désormais signés par notre syndicat.

Outre ces sommes de régime indemnitaire, l'évolution positive des heures de nuit (y compris désormais dimanches et jours fériés) avec leur alignement sur le taux antérieur catégorie A à 5,20€ est loin d'être négligeable pour les B et surtout les C. Un troisième tableau ci-dessous y fera référence.

Pour ceux d'entre vous qui lorgnez régulièrement à juste titre sur des administrations voisines, un petit rappel: le taux d'HdN en pénitencier est à 2,64 € bruts et pour les agents de police à 0,97€ brut également !!!

Et pour ceux qui se souviennent de la mise en place du prélèvement à la source à la DGFIP en début 2019 rappelons que les « sages agents » comme l'a indiqué Darmanin, qui n'ont pas fait grève, se sont vus octroyer royalement en une fois pour solde de tout compte 200€ nets. Et encore, 50% des agents n'ont rien eu !

Evolution des indemnités IR et ACF prévue par l'accord*

	Dates d'application	Gains mensuels en points	Gains mensuels en euros nets	Gains annuels en euros nets sur 1 an
SU en IR	01/11/2019	14	50,68 €	608,16 €
	01/07/2020	16	57,92 €	695,04 €
	01/07/2021	18	65,16 €	781,92 €

	Dates d'application	Gains mensuels en points	Gains mensuels en euros nets	Gains annuels en euros nets sur 1 an
OP/CO en ACF	01/11/2019	24	51,12 €	613,44 €
	01/07/2020	27	57,51 €	690,12 €
	01/07/2021	30	63,90 €	766,80 €

**Nous sommes sur les sommes annuelles, à un demi mois de salaire d'un jeune AC. Qui oserait cracher dessus ?*

Comparaison des montants en jeu entre les trois accords signés par l'UNSA DOUANES

années	nom de l'accord	gain en points d'IR	gain mensuel net en euros	durée de la montée en charge
2008	Montreuil 1	7	25,34€	3 ans
2013	Montreuil 2	7	25,34€	2 ans
2019	Bercy	18	65,16€	2 ans

années	nom de l'accord	gain en points d'ACF	gain mensuel net en euros	durée de la montée en charge
2008	Montreuil 1	15	31,95€	3 ans
2013	Montreuil 2	14	29,82€	2 ans
2019	Bercy	30	63,90€	2 ans

Cette comparaison démontre le niveau exceptionnel de revalorisation de l'IR et de l'ACF, jamais atteint depuis plus de dix ans.

Comparaison avant et après accord du taux des heures de nuits, dimanches et jours fériés (en brut)

Catégories	Avant	Après	Gains	% d'augmentation
C	3,80€	5,20€	1,40€	36,84%
B	4,51€	5,20€	0,69€	15,30%
A	5,17€	5,20€	0,03€	0,58%

Les autres volets de l'accord

« L'argent ne fait pas le bonheur mais y contribue » a-t-on coutume de dire... Dans le protocole signé les volets retraite et conditions de travail sont à nos yeux au moins aussi importants que les améliorations de niveau de vie obtenues le 10 mai dernier à Bercy.

Les conditions de travail

Un point essentiel qui pour l'instant occupe peu les commentaires et écrits des uns et des autres. Différents champs et problématiques seront étudiés en plusieurs cycles de discussions. **Il s'agit de l'immobilier, l'habillement, équipements, véhicules, organisation du temps de travail et conditions d'exercice des missions.**

En ce qui concerne l'immobilier qui sera évidemment plus long à faire évoluer, un état des lieux doit être réalisé et les priorités déterminées.

Un cycle de discussions au niveau local et national sur ces sujets de préoccupations quotidiens doit se tenir. L'UNSA DOUANES et ses militants s'y investiront pleinement.

La bonification retraite

Un comité de suivi sera réuni sur le sujet. Il devra établir un état des lieux et lister les problèmes posés et non résolus, à l'heure actuelle.

En effet de nombreuses difficultés ont été rencontrées et recensées depuis des années, **en matière de prise en compte et d'évolution de carrière, de portabilité d'une administration à l'autre des droits acquis en service actif** (pompiers, pénitentiaire, police, voire gendarmerie, etc.).

Une mise à plat devra être réalisée et déboucher sur des améliorations surtout en perspective de la réforme Macron sur les retraites. Il s'agit d'un sujet plus que sensible. Vous pouvez être assurés de notre vigilance.

Les dossiers disciplinaires

Là nous abordons le lamentable. Un ministre digne de ce nom aurait dû être magnanime et comprendre que la juste colère de ses agents avait pu les faire déborder de leur comportement habituel, dont il se loue régulièrement, en particulier lors des vœux de début d'année.

Hé bien il semble que chez Darmanin, Mai ne soit pas aussi porteur que Janvier !

Soyons clairs, une amnistie générale était de mise ; ce que n'a pas voulu le chatouilleux ministre ! Bref il reste à priori 19 dossiers à l'instruction (ne pas confondre instruction et sanction).

Cependant, les OS ont obtenu qu'une majorité soit classée sans suite. Pour les quelques restants, il y aura uniformité de traitement (par la DG) et à priori premier groupe au maximum (avertissement). C'est un engagement acté dans le protocole.

Notre syndicat n'a pas d'adhérent concerné, mais il sera bien entendu solidaire et défendra les collègues.

Enfin signalons que ces collègues ont été contactés et que les 3/4 souhaitaient qu'un accord soit signé, ne voulant pas avoir fait tout ça pour rien : **Le pardon honore toujours son auteur !**

Le projet de loi Fonction Publique



C'est un autre combat mais tout aussi important. Ce projet est mis aux voix en cette fin mai à l'Assemblée nationale. Après son examen en séance plénière, l'UNSA Fonction Publique constate toujours qu'aucune véritable modification de fond n'a été apportée par les députés à ce projet de loi voulu par le gouvernement.

Sur 1167 amendements déposés, 101 ont été adoptés. Quels sont les principaux changements ?

Les députés ont décidé d'ajouter, dans le statut de la fonction publique, la phrase suivante : *« Les fonctionnaires ont pour missions de servir l'intérêt général, d'incarner les valeurs de la République et d'être acteur d'une société inclusive. »*

Ce point est important, à l'heure de l'ouverture au recrutement sur contrat, avec la volonté idéologique de favoriser les allers-retours entre le public et le privé.

L'UNSA constate que le statut de la fonction publique n'a pas été supprimé.

Cette loi devrait malheureusement permettre de poser les pierres d'une nouvelle fonction publique dès que les employeurs publics s'empareront des outils mis à leurs dispositions. Le droit des agents est aussi fortement remis en cause par la suppression de compétence des CAP et par la transformation des CHSCT.

La création d'un « conseiller syndical », obtenu par l'UNSA Fonction Publique, permettant d'accompagner les agents dans certaines démarches sera un point d'appui pour aider les agents dans ce cadre juridique transformé.

Afin d'obtenir le détail des informations sur les instances de dialogue social, le recours accru au contrat, le temps de travail des agents de l'Etat et dans les trois versants de la fonction publique, la rupture conventionnelle, l'externalisation et l'égalité femme/homme,

Retrouvez l'ensemble de notre article sur le site UNSA Fonction Publique : unsa-fp.org